

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle du Centre communautaire Adrien-Gauvreau, le **lundi 3 mai 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

### **ADMINISTRATION**

**149-05-21**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**150-05-21**

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2021-04-06**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance du 6 avril 2021.

**ADOPTÉE**

**151-05-21**

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-04-12**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2021;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2021.

**ADOPTÉE**

152-05-21

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-04-19**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2021.

**ADOPTÉE**

153-05-21

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-04-26**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2021;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2021.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2021**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 6 avril 2021.

**CORRESPONDANCE**

- De M. Christian D'Amours, ingénieur au ministère des Transports, une correspondance et un rapport concernant des travaux à réaliser sur certains ponts situés sur le réseau routier municipal de la Ville.
- De Mme André Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conjointement avec M. Frédéric Guay, sous-ministre, une correspondance remerciant les directeurs généraux ainsi que les membres du personnel de chacune des municipalités du Québec pour le dévouement ainsi que les efforts déployés qu'ils ont fait preuve depuis le début de la pandémie de la COVID-19.
- Du Lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse, une correspondance ainsi que les états financiers du lieu d'enfouissement, et ce, au 31 décembre 2020.
- De M. Daniel Bénéteau, président conjointement avec Mme Lise Fréchette, directrice générale de l'Association du cancer de l'Est du Québec, une correspondance concernant une demande d'appui financier pour les services essentiels offerts à la population de la région à l'hôtellerie Omer-Brazeau.
- De la Commission de protection du territoire agricole du Québec, :  
. Dans le dossier de la demande d'autorisation pour la poursuite pour une période additionnelle de 5 ans de l'exploitation d'une sablière des Entreprises G. Couture et Fils inc., l'orientation préliminaire indiquant que si les observations énoncées dans le dossier reflètent bien la situation, la Commission considère que cette demande devrait être autorisée avec diverses conditions.

. Un avis de modification de l'orientation préliminaire dans le dossier de 3060187 Canada inc. pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit commerciale pour l'agrandissement d'un terrain de camping, indiquant que la Commission croit maintenant que les éléments fournis viennent contredire leur position ultérieure et que la décision qui sera prise devrait autoriser l'utilisation demandée pour une superficie approximative de 4,16 hectares.

- Du ministère de la Famille, un état de dépôt d'un montant de 650 \$, représentant une partie de subvention pour le Camp de jour pour l'année 2020.
- De l'équipe du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) un courriel indiquant qu'après avoir pris connaissance du rapport d'analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville, ce dernier a été jugé recevable dans le cadre du volet 1 et que le montant du dernier versement prévu dans la convention d'aide financière sera versé suite à l'approbation d'un rapport de dépenses et de pièces justificatives.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois d'avril 2021.

154-05-21

### **COMPTES À PAYER**

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent quatre-vingt-trois mille sept dollars et soixante-sept cents (483 007,67 \$), en y ajoutant un montant de vingt-six mille cinq cent vingt-six dollars et cinquante-neuf cents (26 526,59 \$) non comptabilisé en mars 2021;

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 1162-21**

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement pour le Règlement 1162-21 autorisant un emprunt pour la création de jardins communautaires qui indique que la Ville n'a reçu aucune demande de la part des personnes habiles à voter.

155-05-21

### **POLITIQUE CULTURELLE - MISE À JOUR**

**Considérant** le fait que la Ville, par le biais de son plan d'actions stratégiques 2018-2021, s'était engagé à mener à terme la révision des politiques municipales;

**Considérant** le travail effectué à cet effet au cours de la dernière année par le comité culturel;

**Considérant** la volonté de la Ville de maintenir ses investissements dans le secteur culturel;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** la nouvelle politique culturelle, et ce, tel que déposée.

**ADOPTÉE**

156-05-21

**DEMANDE DE PRÉ-RETRAITE - POSTE DE CONCIERGE**

**Considérant** la demande déposée à l'effet que le concierge puisse bénéficier d'une pré-retraite sous forme de travail à temps partiel à compter de janvier 2022;

**Considérant** l'article 10.02.09 de la convention collective qui spécifie qu'un salarié qui a atteint 55 ans et qui a 20 ans de services reconnus au régime de retraite, peut bénéficier d'une pré-retraite sous forme de travail à temps partiel;

**Considérant que** les heures normalement effectuées par le concierge seraient redistribuées à celui à temps partiel;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'accepter** la demande de M. Renaud Cyr, concierge, à l'effet de prendre une pré-retraite, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à raison de 3 jours par semaine au lieu de l'horaire habituel.

Il est également entendu que les heures normalement effectuées par lui seront redistribuées à celui qui occupe le poste à temps partiel.

**ADOPTÉE**

157-05-21

**ASSURANCE DE CYBER-RISQUES POUR LE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**Considérant que**, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de New Richmond a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement);

**Considérant que** le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1<sup>er</sup> juillet 2021;

**Considérant que** les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse;

**Considérant qu'il** est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

**Considérant que** pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**Que** la Ville de New Richmond, à titre de membre du Regroupement :

- procédera à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité à la formation « Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant.
- et que la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 juillet 2021.

**ADOPTÉE**

158-05-21

**FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES (FAIR) GASPÉSIE ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur général à signer et déposer, pour et au nom de la Ville, tout document concernant la demande d'aide financière pour le programme FAIR (Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), Volet 4, et ce, pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

**SERVICE DES LOISIRS**

159-05-21

**EMPLOIS ÉTUDIANTS 2021**

**Considérant qu'**un avis a été publié sur le site web de la Ville ainsi que sur le site d'Emploi Québec, concernant les emplois offerts pour la période estivale 2021;

**Considérant qu'**un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'embauche des personnes suivantes pour la période estivale 2021 :

- Animateurs de camp de jour : Vanessa St-Onge Cauvier, Johanie Cormier-Robinson, Marilou Boudreau, Sarah Boudreau, Marie-Catherine Cyr, Mégan Leblanc et Romain Arsenault;
- Préposés au Parc de la Pointe Taylor : Kelly Krumke-Willett et Alexis Boudreau;
- Préposé au Parc de la Pointe Taylor et au bureau d'accueil touristique : Marie-Soleil Collin-Richard.

**ADOPTÉE**

## **URBANISME**

### **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

160-05-21

#### **LOT 6 153 990**

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 6 153 990:

- a) Afin de rendre le projet de subdivision du lot conforme au Règlement de lotissement 882-10 spécifiquement à l'article suivant :

Article 8.8 : Accepter une subdivision d'un nouveau lot (6 431 125) avec une superficie réduite de 11,1 mètres carrés par rapport à un lot existant (6 153 990), bénéficiant de droits acquis.

**Considérant** les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

**Considérant** qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 8 avril 2021;

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

**Considérant** que, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le lot 6 153 990, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

#### **ADOPTÉE**

161-05-21

#### **185, AVENUE BERT-DIMOCK**

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 185, avenue Bert-Dimock:

- a) Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.5.3.3 : Autoriser qu'il y ait 2 bâtiments accessoires sur le terrain, un de 12' X 16' ainsi qu'un second de 8' X 10' au lieu d'un seul, ayant un maximum de 11 mètres carrés. Les bâtiments accessoires devront être à plus de 4 mètres de la résidence.

**Considérant** les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

**Considérant** qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 31 mars 2021;

**Considérant** que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

**Considérant que**, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE** : Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le 185, avenue Bert-Dimock, soit, selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, autorisée partiellement en permettant la construction d'un seul bâtiment accessoire sur le terrain d'une dimension de 12' X 16'. Le bâtiment accessoire devra être à plus de 4 mètres de la résidence. Le directeur du Service de l'urbanisme est autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette décision.

**ADOPTÉE**

162-05-21

**213. RUE LANDRY**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 213, rue Landry

a) Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement aux articles suivants :

Article 5.5.3.2 : Autoriser une hauteur maximale du bâtiment accessoire de 5,71 mètres ce qui sera plus haut que les 4,5 mètres prescrits mais inférieur à la hauteur du bâtiment principal.

**Considérant** les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

**Considérant qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 29 mars 2021;**

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

**Considérant que**, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE** : Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le 213, rue Landry, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande. Le Conseil municipal tient à mentionner que l'usage du bâtiment accessoire devra être respecté et ne devra pas devenir un usage ultérieur résidentiel.

**ADOPTÉE**

163-05-21

**RÈGLEMENT 1158-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RA.58 (SECTEUR DE L'AVENUE LEBLANC ET DU BOULEVARD PERRON EST) - ADOPTION DU SECOND PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le second règlement relatif à l'agrandissement de la zone Ra.58, portant le numéro 1158-21;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** le second projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Ra.58 (Secteur de l'avenue Leblanc et du boulevard Perron Est), lequel est identifié sous le numéro 1158-21.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1167-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN DE LE RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉVISÉ DE LA MRC DE BONAVENTURE (PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES)**

164-05-21

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le premier projet règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, portant le numéro 1167-21;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de le rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure (Protection des rives, du littoral et des plaines inondables), lequel est identifié sous le numéro 1167-21.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Monsieur Jacques Rivière, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Ville de New Richmond, le Règlement 1167-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la Ville de New Richmond informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la ville de New Richmond, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.



165-05-21

**NOMINATION DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**Considérant** le Règlement 738-02 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant que** deux sièges y sont actuellement vacants;

**Considérant** la volonté du Conseil de combler ces postes;

**Considérant** les candidatures reçues à cet effet;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**De nommer** Madame Jackie Cyr et Monsieur Michael Wopperer à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1168-21 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1151-20 (111, 5E RUE)**

166-05-21

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, portant le numéro 1168-21;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** le premier projet du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble remplaçant et abrogeant le Règlement 1151-20 (111, 5<sup>e</sup> Rue), lequel est identifié sous le numéro 1168-21.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1168-21 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble remplaçant et abrogeant le Règlement 1151-20 (111, 5<sup>e</sup> Rue), sera adopté à une séance ultérieure.

**TRAVAUX PUBLICS**

167-05-21

**APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage;

**Considérant** la réception de deux (2) soumissions;

<b>Soumissionnaire (Quantité approximative de 450 tonnes métriques)</b>	<b>Prix à la tonne</b>	<b>Montant total (taxes incluses)</b>
Mines Seleine (Sel Windsor Ltée)	88,99 \$	46 042,31 \$
Compass Minerals Canada Corp.	179,48 \$	92 860,70 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par Mines Seleine, une division de Sel Windsor Ltée, au montant de 46 042,31 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1164-21 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET D'AMÉNAGEMENT DANS LE SECTEUR DU RANG 2 EST ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 344 226 \$, REMBOURSABLE EN 20 ANS**

168-05-21

**ADOPTION**

*Compte tenu de son lien avec ce sujet le conseiller Monsieur René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.*

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif à l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout et d'aménagement dans le secteur du Rang 2 Est, portant le numéro 1164-21;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement décrétant l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout et d'aménagement dans le secteur du Rang 2 Est et pour ce faire un emprunt d'un montant de 344 226 \$, remboursable en 20 ans lequel est identifié sous le numéro 1164-21.

**ADOPTÉE**

169-05-21

**DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Compte tenu de son lien avec ce sujet le conseiller Monsieur René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.*

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1164-21 décrétant l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc et d'égout et d'aménagement dans le secteur du Rang 2 Est et pour ce faire un emprunt d'un montant de 344 226 \$, remboursable en 20 ans.

**ADOPTÉE**

**SERVICE INCENDIE**

170-05-21

**AUTORISATION - FORMATION POUR LES POMPIERS SUR L'UTILISATION DES GYROPHARES VERTS**

**Considérant** l'entrée en vigueur du règlement sur le gyrophare vert soit le décret 85-2021, du 27 janvier 2021 de la gazette officielle du Québec;

**Considérant** la modification au code de la sécurité routière Chapitre C-24.4, permettant l'utilisation du gyrophare vert par un pompier lors d'une situation d'urgence;

**Considérant** les résultats du projet pilote mené par le ministère de la Sécurité publique de 2015 à 2020 concernant l'utilisation du gyrophare vert par les pompiers;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**Que** les pompiers de la Ville de New Richmond soient autorisés à suivre la formation de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) sur l'utilisation des gyrophares verts. Par la suite, s'enregistrer au niveau de la SAAQ afin d'obtenir l'attestation requise par le CSR (code de la sécurité routière). Finalement, munir leur véhicule personnel d'un gyrophare vert et l'utiliser pour répondre à des situations d'urgence sur le territoire de la MRC Bonaventure.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Un contribuable demande des précisions pour le pavage de l'entrée de la rue, soit la portion de l'emprise de la route 132 sur la rue Garrett, afin de s'assurer que ce pavage va convenir également à une camionnette.

Un citoyen indique que le chemin menant à la Plage Rotary est dans un état déplorable. Il s'informe également pour savoir si plusieurs terrains ont été vendus dans le développement de l'avenue des Érables.

Un contribuable indique que le terrain sur lequel se trouve l'ancien hôtel Bérubé aurait besoin d'être entretenu car des branches d'arbres ainsi que des feuilles mortes jonchent le sol.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 29.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière